

### COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		DESSINATEUR - ILLUSTRATEUR		
Nature de l'activité (1)		33 Adhérents		
N° SIRET		Code activité pour les praticiens médicaux		
Résultat déterminé (2) :		si exercice en société (2) AV		
Comptabilité tenue (2) :		Nombre d'associés AS		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		
AM <input checked="" type="checkbox"/>		d'après les règles «créances-dettes» AL		
Année d'adhésion AN		Taxe incluse CW		
Non assujetti à la TVA AT		Nombre de salariés AP		
DA		Salaires nets perçus AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)				
2				
R E C E T T E S	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	58 972 102,93 %	
	2 A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB		
	3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés _____) ③	AC	1 679 2,93 %	
	4 Montant net des recettes	AD	57 293 100,00 %	
	5 Produits financiers ④	AE	22 0,04 %	
	6 Gains divers ⑤	AF	204 0,36 %	
	7 TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	57 519 100,39 %	
D É P E N S E S	8 Achats ⑥	BA	980 1,71 %	
	9 Frais de personnel {	BB	4 467 7,80 %	
		10 Salaires nets et avantages en nature ⑦	BC	1 643 2,87 %
	11 Impôts et taxes ⑧ {	BD		
		12 Taxe sur la valeur ajoutée	JY	176 0,31 %
		13 Contribution économique territoriale	BS	416 0,73 %
	14 Autres impôts	BV	1 978 3,45 %	
	15 Contribution sociale généralisée déductible ⑧	BF	3 184 5,56 %	
	16 Loyer et charges locatives	BG	459 0,80 %	
	17 Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BW		
	18 Entretien et réparations	BH	319 0,56 %	
	19 Personnel intérimaire		211 0,37 %	
	20 Petit outillage ⑩		508 0,89 %	
	21 Chauffage, eau, gaz, électricité		522 0,91 %	
22 Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪	1 433 2,50 %			
23 Primes d'assurances	BJ	718 1,25 %		
24 Frais de véhicules ⑫		2 720 4,75 %		
(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> )	BK	1 521 2,65 %		
25 Autres frais de déplacements (voyages...)		5 367 9,27 %		
26 Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT	BU	1 082 1,88 %		
27 Frais de réception, de représentation et de congrès		615 1,07 %		
28 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone	BM	1 517 2,65 %		
29 Frais d'actes et de contentieux		42 0,07 %		
30 Cotisations syndicales et professionnelles BY		55 0,10 %		
31 Autres frais divers de gestion	BN	1 528 2,67 %		
32 Frais financiers ⑭		311 0,54 %		
33 Pertes diverses ⑮	BP	146 0,25 %		
34 TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	31 922 55,72 %		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

DESSINATEUR - ILLUSTRATEUR

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

33 Adhérents

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

<b>4</b> D É T E R M I N A T I O N	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....				CA	25 597	44,68 %	
	35	Plus-values à court terme <b>16</b> .....				CB			
	36	Divers à réintégrer <b>17</b> .....				CC	2 371	4,14 %	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens <b>18</b> .....				CD			
	38	<b>TOTAL (lignes 34 à 37)</b> .....				CE	27 968	48,82 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....				CF			
	40	Frais d'établissement <b>19</b> .....				CG	30	0,05 %	
	41	Dotation aux amortissements <b>20</b> .....				CH	600	1,05 %	
	42	Moins-values à court terme .....				CK			
	D U	21	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
44	Déficits Sté civile de moyens <b>18</b> .....				CM				
45	<b>TOTAL (lignes 39 à 44)</b> .....				CN	658	1,15 %		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....				CP	27 311	47,67 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....				CR				
<b>5</b>	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	7 784		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 238		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :			CZ	39		
<b>6</b>	Contribution économique territoriale <b>23</b>		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU			
<b>7</b>	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <b>B</b> et <b>12</b></b> (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			8 366			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
<b>Total <b>A</b></b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total <b>B</b></b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>	<b>B</b>	